

Message aux diocésains du diocèse de Nice

– à lire ou à publier le dimanche 19 mai 2024 –

Chers amis,

Alors qu'un projet de loi concernant la fin de vie fait l'objet d'un débat parlementaire, je souhaite vous adresser ce message. Ne nous laissons pas tromper par le vocabulaire : derrière l'expression "aide active à mourir" utilisée, il est bien question d'établir un droit au suicide médicalement assisté et à l'euthanasie.

Réunis à Lourdes il y a quelques semaines, voilà ce que nous, évêques de France, précisons :
« [...] nous exprimons notre grande inquiétude et nos profondes réserves à l'égard du projet de loi annoncé sur la fin de vie. Nous proclamons sans nous lasser que toute vie humaine mérite d'être inconditionnellement respectée et accompagnée avec une authentique fraternité. [...] C'est un impératif d'humanité et de fraternité que de soulager la souffrance et d'offrir à chacun la fin de vie la mieux accompagnée plutôt que de l'interrompre par un geste létal. Notre idéal démocratique, si fragile et si nécessaire, repose sur l'interdit fondateur de donner la mort. [...] Le Conseil consultatif national d'éthique a fait de la généralisation des soins palliatifs la condition éthique préalable à toute évolution législative. Nous sommes convaincus qu'ils peuvent et doivent se développer encore, quantitativement à travers tout notre pays et qualitativement en continuant de répondre de mieux en mieux aux douleurs encore réfractaires. [...] ».

Ce projet de loi est en rupture avec un principe structurant nos sociétés, celui de l'interdit de tuer, et risque de nous faire significativement basculer vers un autre modèle de civilisation. Je suis également surpris de l'usage qui est proposé de la notion de fraternité, principe constitutionnel qui assure la solidarité dans les droits économiques et sociaux. Il devrait, avant toute chose, permettre une vraie égalité d'accès aux soins palliatifs, comme le prévoient les trois lois relatives à la fin de vie votées depuis 1999. À ce titre, la priorité devrait être accordée à la bonne application des lois existantes. Plus encore, la fraternité existe pour tisser des liens de vie, non pour arrêter la vie.

Notre époque, souvent habitée par la peur de la mort et le désir de prolonger indéfiniment la vie, considère parfois les vies fragilisées comme dénuées de sens. Or toute vie, si fragile soit-elle, mérite d'être honorée jusqu'à son terme. Aussi, j'invite chacun à se plonger dans ce projet de loi pour le connaître et pouvoir ainsi se faire sa propre opinion. Chacun peut bien sûr contacter ses élus (surtout les députés et les sénateurs) afin de donner son avis.

La fête de Pâques nous a rappelé le triomphe de l'amour sur la souffrance et le sentiment d'abandon. Soyons les serviteurs paisibles, priants et fraternels du respect de la vie en chacun de nos frères. N'oublions pas dans notre prière ceux qui souffrent et qui sont en fin de vie ; ceux qui doivent voter cette loi, afin qu'ils défendent la vie.

+Jean-Philippe NAULT
Évêque de Nice